

## INFORMATION SPÉCIALE COVID-19

Chers lissacoises et lissacois

Je vous souhaite avant tout d'être en bonne santé, ainsi que vos proches.

Suite aux annonces formulées par le Président de la République dans son allocution du 13 avril, ainsi que les éléments apportés dans la conférence de presse du Premier Ministre le 19 avril, il nous a semblé important de rappeler ou préciser certains éléments.

Tout d'abord, tout le monde aura retenu en priorité dans ce discours la date du 11 mai, citée par Emmanuel Macron. Les interprétations varient d'une personne à l'autre, en revanche... Certains voient le 11 mai comme une certitude de fin de confinement, d'autres sont plus prudents. L'équipe municipale de Lissac s'inscrit plutôt dans cette deuxième configuration.

Nous souhaitons à cet effet rappeler, en citant des extraits de l'allocution du Président, que rien n'est acquis à ce stade, et qu'il convient d'être toujours particulièrement mobilisé en appliquant rigoureusement les consignes de confinement et de respect des gestes barrières et autres mesures de protection sanitaires.

Extraits du prononcé par Emmanuel Macron le 13 avril 2020 (source : Elysée):

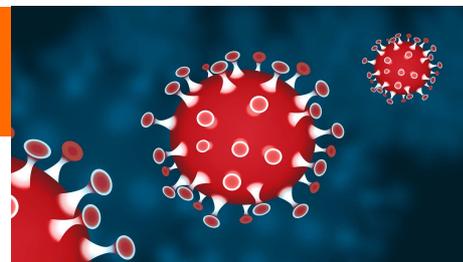
*"le confinement le plus strict doit encore se poursuivre jusqu'au lundi 11 mai."*

*"Le lundi 11 mai ne sera possible que si nous continuons d'être civiques, responsables, de respecter les règles et que si la propagation du virus a effectivement continué à ralentir."*

*"Le 11 mai prochain sera donc le début d'une nouvelle étape. Elle sera progressive, les règles pourront être adaptées en fonction de nos résultats car l'objectif premier demeure la santé de tous les Français."*

*"À partir du 11 mai, nous rouvrons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées. (...) Le gouvernement, dans la concertation, aura à aménager des règles particulières : organiser différemment le temps et l'espace, bien protéger nos enseignants et nos enfants, avec le matériel nécessaire."*

**Le Premier Ministre a précisé qu'un plan de déconfinement progressif débutant le 11 mai sera présenté fin avril. Il a in-**



**sisté sur le fait que nous allons devoir vivre avec le virus et que la vie à compter du 11 mai ne sera en rien comparable avec la vie d'avant.**

Ainsi, vous l'avez compris, à ce stade, nous n'avons pas d'informations précises sur les réouvertures d'établissements scolaires, ou de certains bâtiments publics. Nous vous tiendrons informés.

La communication est un élément important en cette période spécifique. La Mairie de Lissac s'adapte et rénove ses outils de communication. Un focus vous est proposé dans ce bulletin.

**Lissac est un village où la solidarité est le maître mot...** vous aurez l'occasion de le constater au fil de votre lecture... et de participer à une opération d'entraide.

Ensemble nous surmonterons cette épreuve.

Prenez bien soin de vous et des vôtres !

Monique Dupré-Godfrey,

Maire de Lissac

 <b>Coronavirus Covid-19</b>	
Toute l'information à jour : <a href="https://gouvernement.fr/info-coronavirus">gouvernement.fr/ info-coronavirus</a>	Pour toutes vos questions : <b>N° vert 0800 130 000</b> <small>(appel gratuit)</small>
Uniquement en cas de symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires) : <b>composez le 15</b>	

**SAUVEZ  
DES VIES  
RESTEZ  
CHEZ  
VOUS**

**MAIRIE DE LISSAC**  
**05 61 60 39 70**  
[communedelissac.ariège.com](https://www.communedelissac.ariège.com)  
[@orange.fr](mailto:@orange.fr)

# CONTINUITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

Dès l'annonce précédente instaurant le confinement, le 16 mars dernier, notre commune s'est adaptée et un plan de continuité de l'action publique (PCA) a été mis en place. Ce plan continuera à rester en vigueur jusqu'à nouvel ordre. La mairie est physiquement fermée au public, mais elle reste ouverte pour toute interrogation et toute demande au 05 61 60 39 70 ou par mail.

Il n'est pas indispensable de se déplacer à la mairie pour obtenir des renseignements ou effectuer une demande spécifique. Tous les appels sont transférés sur un portable et la consultation des mails, comme à l'accoutumée, est permanente. Chaque appel est traité immédiatement.

Exemple d'appels :

- Demande de courses portées à domicile pour les personnes vulnérables : appel à la mairie au 05 61 60 39 70 avant 11h00 les lundis et les jeudis pour une livraison les lundis et jeudis après-midi

- Demande d'impression d'attestations de sorties dérogatoires pour les personnes sans imprimantes ou sans smartphones

- Besoin d'imprimer un document et imprimante personnelle en panne d'encre, ou pas d'imprimante

- Demande de sacs jaunes

- Demande d'actes d'état-civil

- Demande de renseignements sur la réglementation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire. Toutes les réponses se trouvent sur la page dédiée sur le site du gouvernement, toutefois pour celles ou ceux qui n'ont pas accès à internet, la mairie procure ces renseignements.

- Demande de conseils en lien avec la gestion des cérémonies et des lieux publics : puis-je me marier, organiser une fête de famille à la salle des fêtes, etc

- Suivis de dossiers en cours (urbanisme par exemple)

- Ou tout simplement besoin de parler pour rompre l'isolement...

Autour de l'équipe municipale, les agents Jean-Luc Courthieu (mission d'astreinte) et Virginie Leconte (en télétravail) permettent la continuité de l'action publique sur les missions essentielles. Ainsi, la paye des agents et le paiement des factures sont assurés, ainsi que l'essentiel de l'entretien du village. Madame le Maire va préparer avec l'équipe municipale une proposition de budget primitif 2020, la date ayant été repoussée au 31 juillet (au lieu du 30 avril les années de renouvellement de conseils municipaux).

Les agents affectés à l'école de Lissac sont pour l'instant confinés, la mairie est dans l'attente des consignes de l'Éducation Nationale quant à une date et des conditions de reprise, afin d'anticiper le nettoyage et désinfection des bâtiments recevant des élèves.



## CONSEIL MUNICIPAL 2.0



Confinement oblige, le conseil municipal ne peut encore se réunir physiquement dans la salle du conseil de la mairie.

Heureusement, des outils modernes apportent des solutions pour d'organiser des réunions en visioconférence, ce qui permet à l'équipe municipale de partager, d'échanger et des décisions sont prises, notamment pour organiser la vie de la commune dans cette période particulière.

L'installation du nouveau conseil municipal devrait se situer en juin, la date exacte sera précisée après le 23 mai. C'est donc à l'heure actuelle toujours l'ancienne équipe qui gère la commune. Toutefois, Monique Dupré-Godfrey associe étroitement les nouveaux conseillers à toute initiative et les projets commencent à voir le jour.

Ces nouveaux outils sont également un moyen efficace de communiquer avec les habitants, de prendre de leurs nouvelles et de rompre ainsi l'isolement forcé.

# LES MESURES PRISES POUR LUTTER CONTRE LA PROPAGATION À LISSAC

L'ensemble des bâtiments publics est fermé jusqu'à nouvel ordre. Toutes les locations de la salle des fêtes pour mars, avril et jusqu'à fin mai sont annulées, cette date pouvant être prolongée. Aucune réservation n'est prise à ce stade.

La Préfecture de l'Ariège a informé les Maires, dans un mail du 16 avril, que les cérémonies du 8 mai sont annulées. Un pavoisement aux couleurs nationales sera effectué au Monument aux Morts

À l'heure où nous écrivons ces lignes, il est fort probable que la fête locale ne se tienne pas à la date habituelle de début juillet.

Avant toute reprise, une désinfection des bâtiments publics sera organisée.

Du gel hydroalcoolique, fabriqué par l'entreprise Maestria à Pamiers, a été commandé en quantité. Il est destiné aux utilisateurs des bâtiments publics et recevant du public. La Mairie en fournira gratuitement aux personnes identifiées comme personnes vulnérables. Ce gel sera livré très prochainement.

300 masques chirurgicaux ont été commandés à travers une commande groupée à la communauté de communes Portes d'Ariège Pyrénées. Les conditions de livraison de ces masques font l'objet d'ajustements permanents. Ces masques seront destinés en priorité aux agents en lien avec du public, et aux personnes vulnérables en cas de besoin identifié par les autorités sanitaires.



Un habitant de Lissac, par ailleurs membre du conseil municipal, a fait don de 700 masques à l'Agence Régionale de Santé (ARS), à destination des personnels soignants. Nous saluons ce geste solidaire

Toute personne susceptible de récupérer du matériel pour empêcher la propagation du virus peut se faire connaître auprès de la mairie.

Des masques grand public sont également en cours de fabrication par des habitants de Lissac (voir plus loin).

Nous vous tiendrons au courant de la disponibilité du gel et des masques ainsi que des modalités de distribution.

## LES MESURES PRISES PAR LA PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

### Poursuite des interdictions :

- La pratique de randonnées pédestres et cyclistes
- L'accès aux voies vertes
- La fréquentation des chemins de randonnée, forestiers et de montagne.

Seuls sont autorisés les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon

maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

### Sont également toujours interdits :

- L'écobuage et le brûlage de tous déchets, y compris les déchets verts.

Publication de l'arrêté fixant la liste des marchés autorisés, Saverdun étant le plus proche nous concernant.

## DÉCHETS

Les déchets ménagers (sacs noirs) et les déchets recyclés (sacs jaunes) sont toujours ramassés les jours habituels.

La déchetterie est toujours fermée (renseignement auprès de la déchetterie 05.61.60.35.11)

Le ramassage des encombrants et des déchets verts est suspendu

### NE PAS BRÛLER VOS DÉCHETS VERTS

Ce brûlage est interdit par une circulaire de 2011 et vient d'être renforcé par les mesures préfectorales de protection incendie.



# LISSAC SOLIDAIRE AVEC LES PERSONNES VULNÉRABLES ET LES PARENTS D'ÉLÈVES

En lien avec la gendarmerie et les services de la Préfecture, un point régulier est effectué au sujet des personnes vulnérables.

Le maire téléphone régulièrement à ces personnes. L'équipe municipale a activé une veille spécifique depuis le 16 mars.

À l'initiative de madame le Maire, une distribution de documents pré-

parés par l'enseignante de Lissac, Alexandra Naudin, a été effectuée par des élus lissacois et l'agent communal auprès des élèves qui n'ont pas d'imprimante chez eux, où qu'ils se trouvent (Canté, Labatut, Saint-Quirc, Saverdun..).

Nous avons pu également compter sur le soutien de notre factrice, et nous l'en remercions.



## MASQUES ALTERNATIFS "MADE IN LISSAC"

À l'instar de nombreuses communes et en complément des mesures annoncées par le Premier Ministre lors de sa conférence de presse du 19 avril au sujet des masques grand public, la mairie de Lissac souhaite équiper l'ensemble des habitants d'un masque alternatif, en tissu lavable et réutilisable.

**Ce masque n'a en aucun cas vocation à remplacer en efficacité contre le virus les masques chirurgicaux ou type FFP2.** Mais il peut être un allié utile en complément des gestes barrières, distanciation sociale, et éternuements ou toux dans le creux de son coude.

Si vous faites partie de la catégorie de personnes suivante :

- J'aime la couture.
- Je sais utiliser une machine à coudre.
- J'ai l'esprit solidaire.

**... alors vous pourrez participer à cette opération de solidarité, qui sera coordonnée par la conseillère municipale Céline Pol au : 06 60 91 50 27 ou par mail : pascal.pol@bbox.fr**

La Mairie s'est procurée du tissu, a acheté du fil et de l'élastique. Mais les stocks étaient limités, et nous n'en avons pas assez pour 250 masques.

**Nous recherchons :**

- Du tissu, exclusivement en coton mailles serrées.
- De l'élastique type pour vêtements.

Suite à cela, nous fournirons aux personnes volontaires un kit comprenant le patron du masque recommandé par l'Afnor, le matériel, ainsi que la commande du nombre de masques.

La Mairie assurera le transport de ce kit jusqu'aux domiciles des couturières ou couturiers, et le remettra avec les précautions sanitaires d'usage.



Exemple de masque à plis - Source : Afnor



## COMMUNICATION

La mairie met en place une communication renouvelée pour mieux informer les habitants. Ce bulletin en est le premier exemple. Prochainement, un site Internet sera lancé. Il permettra de renseigner sur toutes les activités

de la commune, mais également de faciliter les démarches administratives.

Cette nouvelle communication est portée par une charte graphique inspirée des couleurs de notre territoire : marron terre, orange brique, vert comme notre environnement.

